

Avis

Dossiers d'accords Cadre pour des Marchés à Bon de Commande au compte du Fonds de Développement Social et de L'indigence (FDSI)

ACC N°001 MFFS/DG/FDSI/PRMP/2026

1. Le Ministère de la Femme, Famille et des Solidarités lance un dossier d'Accords Cadre, relatif à un contrat cadre pluri attributaire pour chaque Lot :

Lot1 – Fournitures de Riz aux ménages indigents.

Lot2 – Fournitures d'huiles aux ménages indigents.

Lot3: -Fournitures des Produits pharmaceutiques pour les indigents.

Lot4 – Fournitures de Kits scolaires pour les ménages indigents

Lot 5- Achat d'autres consommables de soins courants en faveur des Indigents

Lot6 Achat de consommables techniques et spécifiques

Le Ministère de la Femme, Famille et des Solidarités sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises les six Lots

Les variantes ne seront pas prises en considération.

2. Le délai d'exécution de ce marché est de **deux (2) ans renouvelables une fois pour chacun des lots**. Les prestations commandées à la suite du bon de commande devront être livrées dans un délai qui dépendra de la quantité de la commande.

3. Ce marché est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés. Etant donné qu'il s'agit d'un marché à coût unitaire, l'Autorité contractante se réserve le droit d'attribuer chaque lot à plus d'un soumissionnaire ayant rempli toutes les conditions requises ainsi que les critères de sélection et de qualification prévus dans le présent appel d'offres.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les exigences en matière de qualification sont : (*Voir IC 11.1 (g)*).

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : : **Rez-de-Chaussée du bâtiment du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI) à Boulbinet en face de UGAR**, auprès de **Mme Fatoumata KONATE, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, Tel : (+224) 622 24 82 26 ; E-mail : fkonate@fdsi.gov.gn à compter à compter du 10 Septembre 2026 contre un paiement non remboursable d'Un Million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF).

Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- 50 % au compte numéro 4111071 du receveur spécial du trésor ;
- 30 % au compte numéro 2011000407 de l'ARMP ;
- 20 % au compte de l'Autorité Contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

4. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et accompagnée d'une clé USB à l'adresse ci-après : **Rez-de-Chaussée du bâtiment du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI) à Boulbinet en face de UGAR**, auprès de **Mme Fatoumata KONATE, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, Tel : (+224) 622 24 82 26 ; E-mail : fkonate@fdsi.gov.gn, plutarde le 10 Septembre 2026 dans la Salle de Réunion du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI) à Boulbinet en face de UGAR à 11h 00mn.

6. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant à la présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), à l'adresse suivante : **Salle de Réunion du Fonds de Développement Social et de L'indigence, au 2^{ème} étage.**

7. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou

prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

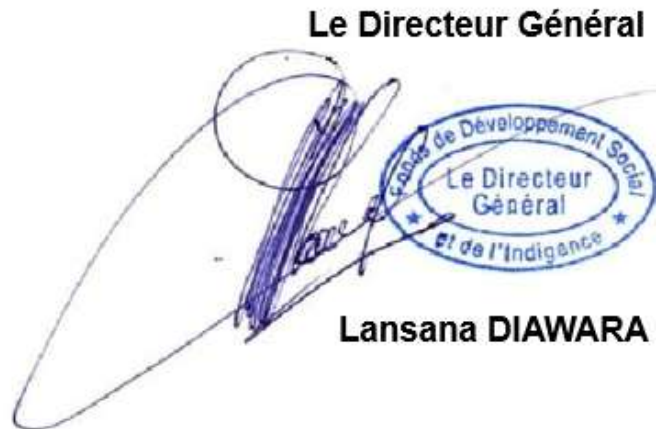
8. Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **1,5% du montant de l'offre par lot** dont la validité est **Cent vingt (120) jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry le 10 Aout 2026

Le Directeur Général



Lansana DIAWARA